

## CHAPITRE 18

---

# STRATÉGIES FACE À LA CRISE ET CHANGEMENTS DANS LES STRUCTURES FAMILIALES

**Marc PILON**

*Chercheur à l'ORSTOM, CEPED, Paris*

et

**Kokou VIGNIKIN**

*Chercheur à l'URD, Université du Bénin, Lomé*

### Introduction

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, l'Afrique a connu des bouleversements majeurs, divers, d'ordre démographique, économique, politique, social et culturel. Parce que *"les structures familiales sont la véritable armature des sociétés africaines"* (Locoh, 1993, p. 14), elles sont les premières à devoir y faire face et à en subir les effets. *"Tout change, mais rien ne bouge"* dit-on parfois pour caractériser une évolution, qui réside davantage dans l'adaptation que dans la rupture, entre éclatement et survivance des structures traditionnelles, entre montée de l'individu et diversification des formes d'organisation familiale. Comme l'écrit Thérèse Locoh (1993, p. 14) *"là où l'on s'attendait à une émergence de la conjugalité, on observe une autonomie croissante des époux ; là où l'on prédisait une érosion de la polygamie, on constate qu'elle innove des formes spécifiques à la civilisation urbaine ; là où l'on escomptait un éclatement des valeurs traditionnelles de solidarité, on les voit prendre une importance primordiale dans la situation de crise actuelle"* (Locoh, 1993, p. 14). En quelque sorte, la famille étendue plie, se déforme, mais ne rompt pas...

Cela dit, la crise économique commencée au début des années 1980 induit des contraintes sans précédent, qui réduisent fortement les capacités financières des États et pèsent de plus en plus lourdement sur les familles. Plus que jamais, l'expression "stratégies de survie" prend tout son sens au sein des sociétés africaines d'aujourd'hui.

Identifier et mesurer les effets propres à ces crises sur les structures familiales n'est pas chose aisée, surtout lorsque les données adéquates font largement défaut. Nous tenterons ici d'apporter des éléments de réponse, mais qui tiennent davantage d'un tableau impressionniste de la description de mécanismes possibles que d'une évaluation statistique, qui serait une gageure.

Après avoir présenté à grands traits les caractéristiques des systèmes familiaux africains, puis brossé les grandes lignes de l'évolution des structures familiales en cours jusqu'aux années 1980, à partir des données disponibles, nous tenterons d'apporter quelque éclairage sur les effets de la crise et sur les réponses apportées par les ménages.

## **I. LES TRAITS GÉNÉRAUX DES SYSTÈMES FAMILIAUX AFRICAINS**

Les systèmes familiaux constituent l'un des domaines les plus étudiés en Afrique ; ethnologues et anthropologues ont largement démontré qu'il était indispensable d'en avoir une connaissance approfondie pour comprendre les sociétés africaines, dans leurs divers aspects tant économique que politique, démographique ou religieux.

Par delà la diversité des systèmes de parenté et matrimoniaux, des modes de filiation (patrilinéaire, matrilinéaire, etc.), d'organisation domestique et de résidence, certains traits généraux peuvent être identifiés.

Qu'il s'agisse des sociétés à chefferie (allant jusqu'au royaume) ou organisées sur une base lignagère (encore appelées sociétés "sans État"), la prééminence de la communauté sur l'individu et le couple est une constante, un trait majeur des sociétés africaines. Le mariage, notamment, n'est pas l'union entre deux individus, mais le produit d'une alliance entre deux familles, entre deux lignages, entre deux clans... lesquels décident du choix des conjoints. Pour le couple, la conclusion d'un mariage ne signifie pas l'accès à une indépendance totale, quand bien même survient la création d'une unité domestique à part. Le jeu des droits et obligations lié à l'exercice de la parenté entraîne un certain nombre de pratiques sociales, religieuses

et économiques impliquant les différents niveaux de l'organisation familiale. Christine Opong parle à juste titre de "*the openness or lack of boundaries of the nuclear family system*"<sup>1</sup> (Opong, 1992, p. 71).

Dans toutes les sociétés, sous des formes et selon des modalités diverses, le pouvoir est aux mains des aînés (qui ne sont pas forcément les plus âgés), que ce soit au niveau du groupe domestique, du lignage, du clan, etc. L'accès aux femmes et à la terre, l'organisation de la production et la gestion des ressources sont généralement sous leur contrôle. Que la filiation soit de type patri ou matrilineaire, les fonctions de responsabilité socialement reconnues (chef de famille, chef de lignage, etc.) reviennent par principe aux hommes.

Outre le fait que le mariage est, avant tout, une affaire collective, les systèmes matrimoniaux africains présentent d'autres traits communs, par delà la grande diversité des types de mariage et de leur mode de conclusion (système de la dot, de l'échange de femmes, du lévirat/sororat, etc.).

La nuptialité est généralement précoce chez les femmes, tardive chez les hommes ; elle est intense pour les deux sexes. L'âge moyen des filles au premier mariage suit de plus ou moins près l'âge de la nubilité, se situant le plus souvent en deçà de 20 ans, tandis que les hommes entrent en première union plutôt vers 25-30 ans. Le célibat définitif est quasi inexistant, quelque soit le sexe. Si le mariage est parfois instable, le remariage des femmes est en général fréquent et rapide, surtout en cours de vie féconde.

En Afrique, tous les hommes sont susceptibles de devenir polygames<sup>2</sup>. La polygynie est une caractéristique essentielle, non seulement des systèmes matrimoniaux, mais aussi du fonctionnement global des sociétés africaines. Les effectifs adultes masculins et féminins étant de même grandeur, elle n'est démographiquement possible que grâce à la combinaison de deux facteurs principaux : un écart d'âge important au premier mariage (dont l'effet est accentué en situation de croissance démographique rapide), et la propension quasi absolue des femmes à vivre en union (extrême rareté du célibat féminin et remariage quasi automatique des veuves et divorcées, notamment grâce à la pratique du lévirat). S'y ajoute, aux âges élevés, l'effet de la surmortalité masculine (Pison, 1986).

Ces pratiques matrimoniales concourent à la réalisation d'une forte fécondité, un objectif recherché par la plupart des sociétés africaines pour des raisons à la fois démographiques (réponse à une mortalité élevée), économiques (besoin de main-

<sup>1</sup> "*L'ouverture, voire l'absence de frontière de la famille nucléaire*".

<sup>2</sup> Mais, tous ne le deviennent pas. Même dans les sociétés très polygames, la proportion d'hommes mariés ayant plusieurs épouses (taux de polygamie) n'atteint jamais la moitié ; elle se situe le plus souvent aux environs de 30 %.

d'œuvre, de sécurité pour le futur), politiques (la puissance du lignage, du clan), religieuses (culte des ancêtres), etc<sup>3</sup>.

Cette forte fécondité va de pair avec une autre caractéristique majeure des systèmes familiaux africains : la circulation des enfants entre les familles à travers, la pratique dite du confiage (*child fostering*). Si ce phénomène est observé dans d'autres régions du monde, il apparaît particulièrement important en Afrique subsaharienne, surtout en Afrique de l'Ouest où sa prévalence y est très élevée et où il touche souvent les enfants très jeunes (Silk, 1987). Comme le précise Uche Isiugo-Ibanihe (1985, p. 56), "*because fostering here is rooted in kinship structures and traditions, children are sent out not only in the event of family crisis or when one or both natural parents cannot, for some reason, manage to bring them up. Rather, the sending out of children is practiced by both stable and unstable families, married and single mothers, healthy and handicapped parents, rural and urban homes, and wealthy and poor parents*"<sup>4</sup>. La prégnance de la parenté se traduit, pour les enfants, par le fait qu'ils n'appartiennent pas seulement à leurs parents biologiques, mais aussi au reste de la parenté ; on parle ainsi des enfants du lignage. Les raisons de confier un enfant sont très diverses : le renforcement des liens au sein des groupes de parenté (paternelle et maternelle), les solidarités socio-économiques (aide aux grands-parents, à des couples sans enfants ; soulagement de mères trop occupées, ayant de nombreux enfants), le besoin en main-d'œuvre (pour les activités productives, commerciales, domestiques), l'investissement en capital humain (par la socialisation au sein de familles plus aisées), etc.

La circulation des enfants a bien sûr un double effet sur les structures familiales. Les familles qui confient leurs enfants et celles qui en accueillent voient à la fois leur taille et leur composition modifiées.

Tous ces aspects font qu'à l'Afrique est couramment associée l'image de la famille étendue. Outre qu'elle traduit des modes de fonctionnement spécifiques, cette expression entend aussi caractériser les structures familiales proprement dites, au niveau des groupes domestiques. C'est au sein de ceux-ci que se réalisent pour l'essentiel les fonctions que sont la production, la consommation, la reproduction et la socialisation, mais selon des arrangements résidentiels très variés. Ainsi, ces différentes activités peuvent impliquer des personnes relevant d'unités résidentielles séparées. Dans certaines sociétés, les co-épouses ne cohabitent pas, chacune résidant dans un logement ou une concession à part. Une même unité résidentielle peut en revanche abriter plusieurs groupes domestiques, apparentés mais distincts.

<sup>3</sup> Voir, entre autres, Boserup (1985) et Caldwell (1982).

<sup>4</sup> "*Parce que le confiage est ici enraciné dans les structures de parenté et les traditions, les enfants ne sont pas envoyés seulement en cas de crise familiale ou lorsqu'aucun des deux parents naturels ne peut, pour une raison quelconque, les élever. En fait, le placement d'enfants est pratiqué, à la fois par des familles stables et instables, par des mères mariées ou vivant seules, par des parents en bonne santé ou handicapés, par des ménages ruraux et urbains, par des parents riches et pauvres*".

Pour Françoise Bartiaux et Dominique Tabutin (1986, p.232), l'*Atlas ethnographique* de Georges Murdock (1967) montre que "*l'Afrique a incontestablement une tradition de familles polygynes indépendantes (près de 42 % des sociétés envisagées) et de familles étendues (43 %)*".

Les statistiques produites sur la famille en Afrique vont dans le même sens, et la convergence est renforcée par le fait qu'elles se réfèrent en fait au concept de ménage, qui privilégie le critère de résidence<sup>5</sup>. Ainsi, en cas de polygynie non cohabitante, un groupe domestique se trouve remplacé par plusieurs ménages résidentiels ; ce qui affecte nécessairement l'appréhension statistique des structures familiales. Même observées au niveau des ménages, ces dernières apparaissent, encore aujourd'hui, dominées par les configurations de type étendu (y compris la polygynie) : "*l'Afrique apparaît comme un des hauts lieux de la "grande famille", le continent où les familles nucléaires, réduites à un couple et ses enfants, sont encore peu fréquentes*" (Locoh, 1988b, p. 50).

Sachant que les statistiques relatives à la famille, sur lesquelles se fondent les débats actuels, se réfèrent en réalité au ménage, il convient de garder à l'esprit que l'étude des ménages (taille et structure) ne touche qu'un des aspects de la réalité familiale<sup>6</sup>. Dans la suite de ce texte, c'est bien aux structures familiales des ménages qu'il sera fait référence.

Sous la colonisation et depuis les indépendances, l'Afrique a connu des bouleversements majeurs : développement de l'agriculture de rente, monétarisation de l'économie, mobilité accrue des populations, urbanisation rapide, baisse de la mortalité, introduction de la scolarisation et des religions chrétiennes, diffusion de nouveaux systèmes de valeurs, mise en place d'États-nation, etc. (Dozon, 1986 ; Vimard, 1993). Ceux-ci ont nécessairement influé sur l'évolution des structures familiales. Quelles en sont les principales tendances ? Comment se caractérisent les structures familiales (des ménages) à l'aube des années 1980, avant la crise ?

---

<sup>5</sup> Le concept de ménage conçu au sein des sociétés occidentales par les statisticiens et démographes, n'a nullement pour objet premier l'étude des ménages ou des structures familiales. Il répond surtout au souci d'identifier une unité d'observation opérationnelle, qui permette de compter et saisir les individus sans omission ni double compte lors des recensements et enquêtes. En Afrique, il est défini généralement comme *un ensemble constitué par un groupe de personnes apparentées ou non qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne (le chef de ménage), vivent dans un même logement, prennent souvent leur repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes* (Sala-Diakanda, 1988).

<sup>6</sup> Le concept de ménage fait ainsi l'objet de très nombreuses critiques ; voir à ce sujet, entre autres, Burch (1979), Garenne (1981), Lacombe et Lamy (1989), Sala-Diakanda (1988).

## II. PERMANENCES ET CHANGEMENTS DANS L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES FAMILIALES AVANT LA CRISE

Force est de constater la sous-exploitation des données (surtout censitaires). Il est probable "*qu'une certaine défiance à l'égard du concept de ménage n'est pas étrangère à la rareté et à la modestie des analyses en ce domaine*" (Locoh, 1988a ou b, p. 5.2.18)<sup>7</sup>. Si la taille des ménages est généralement connue, leur composition l'est plus rarement et la diversité des typologies utilisées rend souvent difficiles les comparaisons. Les résultats produits à ce jour induisent une connaissance encore très parcellaire.

On entrevoit cependant que si les bouleversements évoqués ci-dessus ont eu des effets très variés, parfois contraires, tant sur la taille que sur la structure des ménages, quelques tendances fortes sont néanmoins apparues au cours des dernières décennies.

### 1. La taille des ménages tend à augmenter

La taille des ménages africains est bien conforme à l'idée de la "grande famille" ; elle est en moyenne près de deux fois supérieure à celle qu'on observe dans les régions développées (qui oscille autour de trois personnes ; Nations Unies, 1994). Or on sait que ce constat serait encore plus marqué si l'on raisonnait au niveau des groupes domestiques.

Partant des résultats des recensements et comparant les décennies 1960 et 1970 (incluant parfois le début des années 1980), Thérèse Locoh a montré que "*la taille moyenne des ménages a tendance à augmenter. Le mode de la distribution (...) se déplace de 4,0-4,5 à 5,5-5,9 personnes par ménage ; même tendance pour la proportion des ménages de 7 personnes ou plus : ils sont encore plus nombreux dans la seconde période*" (1988a, p. 5.2.19). Le constat vaut pour la grande majorité des pays du continent, avec une évolution plus marquée en Afrique du Nord et de

---

<sup>7</sup> Une situation qui cependant évolue favorablement grâce à un intérêt accru pour les études sur la famille de la part des démographes (Pilon, 1994).

l'Ouest. Dans la grande majorité des pays étudiés, les ménages ruraux apparaissent de plus grande taille que ceux des villes, la différence moyenne dépassant rarement une personne (Cameroun en 1976, Botswana en 1981, Kenya en 1969, Côte d'Ivoire en 1975) ; mais, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, l'augmentation de la taille moyenne des ménages s'observe partout, sauf au Togo en milieu urbain (Locoh, 1988a, p. 5.2.26).

La première raison de cette augmentation de la taille des ménages tient à l'accélération de la croissance démographique, résultant avant tout de la baisse de la mortalité, conjuguée en Afrique sub-saharienne au maintien d'une fécondité élevée. Il s'en est suivi un accroissement relatif du nombre des jeunes au sein des ménages, effet encore accentué en cas de polygynie.

Elle tient aussi au recul assez général de l'âge au premier mariage, à la fois des femmes et des hommes (Lesthaeghe *et al.*, 1989), lequel induit une durée de cohabitation plus longue des jeunes au sein des ménages d'origine et donc un retard à la création de nouveaux ménages. Cette évolution de la primo-nuptialité est surtout perceptible en milieu urbain (Antoine et Nanitélamio, 1990) et apparaît très liée au développement de la scolarisation, au progrès de l'instruction des femmes (Gendreau et Gubry, 1988). En ville, des difficultés d'accès au logement (insuffisance du parc, manque de moyens financiers des individus) et en milieu rural, des situations de saturation foncière y contribuent également.

La circulation des enfants et les migrations des adultes ont des effets plus complexes sur la taille des ménages. D'un côté, le départ de certains individus diminue l'effectif des ménages d'origine, de l'autre leur arrivée accroît la taille de leurs ménages de destination (sauf s'il y a création d'un nouveau ménage) ; et un même ménage peut fort bien connaître les deux mouvements à la fois. Au cours des dernières décennies, les deux phénomènes évoqués ont pris de l'ampleur. Dans les différentes régions d'Afrique, les migrations se sont accentuées, prenant des formes très diverses (temporaires ou définitives, nationales ou internationales, vers les villes, vers les zones de plantation ou de colonisation, vers des zones parfois non attractives dans le cas de mouvements de réfugiés, etc.) ; elles participent souvent de stratégies familiales de survie et l'insertion, du moins dans un premier temps, dans le milieu de destination se fait plus souvent par accueil dans des familles que par création d'un nouveau ménage. Aux causes traditionnelles de confiage des enfants, est venue s'ajouter la scolarisation, surtout pour les garçons (Pilon, 1994) ; tandis que l'urbanisation et le développement de l'activité féminine (notamment salariée) accentuent la migration vers les villes des jeunes filles rurales, confiées comme "aide familiale" (Agouké et Pilon, 1991 ; Isiugo-Abanihe, 1985).

Cette augmentation de la taille moyenne des ménages, qui concerne à la fois les enfants et les adultes, est "*plutôt un signe de maintien de la famille élargie et de 'non-nucléarisation' (Kuznets, 1978)*" (Locoh, 1988b, p. 50). Mais ce constat global

cache aussi des effets et des évolutions très variés au niveau de la composition des ménages.

## 2. La structure des ménages se diversifie

L'organisation familiale a subi d'importants bouleversements, du fait de la remise en cause des logiques antérieures. Jean-Pierre Dozon (1986, p. 322) rapporte ainsi que dans les zones forestières de la Côte-d'Ivoire et du Cameroun, l'organisation lignagère a éclaté au profit des familles restreintes. Un processus d'individualisation est en marche, résultant de tensions croissantes dans les rapports groupes domestiques/lignage, aînés/cadets et hommes/femmes ; les revendications d'autonomie s'accroissent, particulièrement dans les zones d'économie de plantation et dans les villes (Vimard, 1993).

Cela dit, si l'on observe une tendance à la segmentation des groupes domestiques en milieu rural (Marchal, 1987), on ne peut cependant conclure à un phénomène de nucléarisation généralisée et d'indépendance du ménage nucléaire. Car, *"tout en devenant le théâtre de nombreux conflits, de stratégies et contre-stratégies, [le système lignager] tolère tout à la fois l'émancipation progressive des uns et les prérogatives des autres, et parvient à maintenir ces processus contradictoires dans un cadre symbolique cohérent"* (Dozon, 1986, p. 323). Par ailleurs, la pratique de la polygynie se révèle, dans l'ensemble, relativement stable (Kaufmann *et al.*, 1988)<sup>8</sup> ; elle apparaît certes plus faible en ville, mais elle y prend aussi des formes nouvelles, plus cachées (Lacombe, 1986). La migration masculine vers les villes engendre fréquemment des configurations familiales multipolaires ou multirésidentielles. La fonction d'accueil que remplissent souvent les ménages urbains, et qui les maintient solidaires du reste de la parenté (confiage des garçons pour la scolarisation et des filles pour l'aide domestique, hébergement des migrants adultes, etc.), leur confère une structure dépassant le cadre nucléaire ; généralement de plus petite taille qu'en milieu rural, ces ménages urbains se composent volontiers d'une parentèle plus étendue, plus diversifiée. Dans les zones d'économie de plantation comme dans les villes, Patrice Vimard constate que *"la liaison entre l'insertion dans les activités marchandes et une certaine nucléarisation des familles n'est que relative"* ; reprenant les conclusions d'une étude de Philippe Antoine et Philippe Herry sur Abidjan, il rappelle que *"si 'la famille nucléaire prédomine dans les couches sociales les plus dominées' (et elle représenterait ici davantage une solution imposée par la précarité qu'un choix effectif), ce sont les groupes les plus insérés dans les structures socio-économiques modernes qui perpétuent les*

---

<sup>8</sup> Sauf en Afrique du Nord, où le taux de polygamie est tombé en-dessous des 5 % (Fargues, 1988).

*pratiques de solidarités familiales et reconstituent des familles élargies*" (1994, p. 105-106).

Un phénomène spécifique doit être souligné : **l'accroissement des femmes chefs de ménage**. Décès du mari, instabilité matrimoniale, absence du mari parti en migration, pratique de non cohabitation des conjoints, ménage ne comptant pas d'homme adulte et méthodologie des recensements et enquêtes<sup>9</sup> concourent à expliquer que des femmes soient considérées comme chefs de ménage (CM), alors que les *gender roles* les confinent habituellement dans un statut de dépendantes à l'égard des hommes<sup>10</sup> ; d'ailleurs "*selon les recommandations des Nations Unies, dans un couple l'homme doit systématiquement être déclaré chef de ménage*" (Tichit, 1994, p. 19), à moins que la femme vive seule ou sans homme adulte présent. Les situations ainsi concernées traduisent des réalités familiales et économiques extrêmement diverses ; l'accès des femmes au statut de CM peut se faire par choix ou par circonstances, il peut aussi bien refléter une stratégie d'autonomie qu'être signe de précarité (Pilon, 1994).

L'ampleur du phénomène présente de fortes variations à travers le continent : dans les années 1970, la proportion des femmes CM oscillait entre 5 % au Burkina Faso et 45 % au Botswana ; elle se situe entre 15 et 25 % dans la plupart des pays (Locoh, 1988a, p. 5.2.35). D'une manière générale, elle était plus élevée en Afrique orientale et australe, tandis que les pays islamisés du Sahel et d'Afrique du Nord présentaient les niveaux les plus faibles.

En dépit des réserves méthodologiques liées au concept de femme chefs de ménage, les données disponibles révèlent de manière convergente un accroissement de ce phénomène au cours des dernières décennies, en Afrique comme ailleurs dans le monde (Tichit, 1994 ; Nations Unies, 1994). Le développement des migrations masculines de travail, une instabilité matrimoniale accrue, une pratique croissante de la non cohabitation des conjoints dans les villes et un processus général d'émancipation féminine en sont les principales raisons.

Les ménages ayant une femme à leur tête (ménages féminins) sont plus petits que ceux que dirige un homme, avec environ deux personnes en moins. Leur taille moyenne oscille entre 3 et 4,5 et tend, comme celle des autres ménages à augmenter légèrement (Locoh, 1988a). Leur structure diffère évidemment sensiblement de celle des ménages masculins ; marquée avant tout par la monoparentalité, elle est aussi davantage conditionnée par la circulation des enfants : d'après le recensement du

<sup>9</sup> En raison de la dimension résidentielle du ménage et du critère de durée d'absence qui conduit à exclure statistiquement d'un ménage toute personne absente depuis plus de  $x$  mois (le plus souvent six mois).

<sup>10</sup> Dans une étude sur les Bwa du Mali, qui pratiquent une polygynie non cohabitante, Véronique Hertrich (1994) montre que la différence d'appréciation de l'importance des "ménages" féminins peut se révéler considérable selon que l'on raisonne au niveau des "groupes domestiques" ou des "unités résidentielles" : le statut de "chef" revient aux femmes dans seulement 3 % des cas pour les premiers, mais dans 27 % des cas pour les secondes !

Togo de 1981, la proportion d'enfants "confiés" est deux fois plus grande dans les ménages dirigés par une femme que dans ceux dirigés par un homme (respectivement 30 % et 16 %), et il s'agit surtout de jeunes filles (le rapport de féminité est de 273 !) envoyées au titre de l'aide familiale (Pilon, 1994).

Ainsi, au lieu du processus tant attendu d'une nucléarisation accompagnant la marche vers la modernité, prennent forme de nouveaux arrangements domestiques et résidentiels, des recompositions familiales, dans le cadre d'une redéfinition des rapports sociaux et des rôles familiaux (entre sexes et entre générations). La rareté et l'inadéquation des données disponibles ne permettent, hélas, ni de présenter une image statistique d'ensemble des structures des ménages, ni *a fortiori* d'en montrer l'évolution. Mais, on peut retenir cette appréciation formulée par Patrice Vimard (1993, p. 110), à propos de l'Afrique de l'Ouest : *"la famille de cette seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle est (...) multiforme et fragile de par les nouvelles relations et interprétations des solidarités traditionnelles, sous l'effet de la privatisation des rapports sociaux, et aussi parce qu'au-delà de l'autonomie du groupe domestique et de la cellule nucléaire c'est l'indépendance de l'individu qui se dessine, mais en s'inscrivant dans des réseaux de relations multiformes et encore imprécises suscitées par des conditions économiques et sociales plus contraignantes et surtout plus changeantes"*.

Depuis les années 1980, la crise économique et financière traversée par presque tous les pays africains introduit de nouvelles contraintes fortes et conduit les individus et les familles à s'adapter. La crise ne fait-elle qu'accélérer les évolutions en cours ou marque-t-elle une rupture ?

### III. LES EFFETS DE LA CRISE SUR LES STRUCTURES FAMILIALES EN AFRIQUE

#### 1. Problème de données et considérations méthodologiques

Depuis 1980, 35 pays africains ont passé des accords de financement avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les engageant à de profondes réformes économiques. Ces réformes, qui visaient prioritairement à juguler les graves déséquilibres et enrayer le déclin économique, ont conduit ces pays à mettre en œuvre de vastes programmes de stabilisation et d'ajustement structurel dans le but de rétablir la croissance économique réelle à moyen terme. Même si ces réformes ont déjà donné quelques résultats macro-économiques, elles n'ont guère

engendré d'amélioration au niveau individuel. Au contraire, l'ajustement structurel s'est plutôt traduit par des pertes plus ou moins élevées de pouvoir d'achat en raison du relèvement des tarifs d'eau, d'électricité, des transports publics ainsi que de l'augmentation du prix des produits pétroliers, des produits pharmaceutiques et des autres biens de consommation importés. Par ailleurs, dans presque tous les pays, le plan de restructuration a commencé par une réduction draconienne des dépenses du secteur public qui s'est traduite par des licenciements massifs au sein de la fonction publique et par la contraction des dépenses sociales<sup>11</sup> : éducation, santé et logement.

Mesurer les conséquences de la crise et des programmes d'ajustement pour la vie des ménages se heurte à deux difficultés majeures.

La première réside dans le manque aigu de données chronologiques sur les revenus et la consommation des ménages. La Banque mondiale et le FMI tentent actuellement de remédier à ce handicap en appuyant des projets de suivi des effets de l'ajustement sur le revenu réel des ménages<sup>12</sup>, mais les pays actuellement en restructuration font peu d'efforts pour systématiser la tenue d'enquêtes régulières sur ces deux points (revenu et consommation des ménages).

L'autre difficulté vient du fait qu'au début des années 1980, une vision trop théorique de l'ajustement structurel a conduit les pays et leurs bailleurs de fonds à privilégier les aspects strictement économiques de la crise (lesquels sont, il est vrai, plus faciles à modéliser) au détriment de ses aspects sociaux. Or, avec la détérioration générale des conditions de vie<sup>13</sup>, nombreux sont les ménages qui ont dû accepter des transformations profondes de leurs conditions de vie, les acculant parfois à adopter de nouvelles règles de fonctionnement. L'aggravation du chômage, la flambée des prix de produits alimentaires<sup>14</sup> et la réduction des budgets nationaux consacrés aux services sociaux conduisent notamment les ménages à adopter de nouveaux modes de vie conjugale, de nouveaux comportements reproductifs, une redistribution des rôles familiaux et un redéploiement des solidarités familiales.

<sup>11</sup> À Madagascar par exemple, les dépenses sociales par habitant sont tombées de 44 pour cent entre 1980 et 1984. La même tendance a été observée au Sénégal où la chute a été de 48 pour cent entre 1980 et 1985 et en Somalie où elle a été de 62 pour cent entre 1980 et 1986 (Fromont, 1988).

<sup>12</sup> Les projets de "*Suivi des caractéristiques et comportements des ménages et des groupes vulnérables en situation d'ajustement structurel*" tels que ELAM I et ELAM II (Enquête légère auprès des ménages) menés au Bénin par l'INSAE, ainsi que les "*Life Standard Measurement Studies*" menées par la Banque mondiale s'inscrivent dans cette optique.

<sup>13</sup> On estime que la diminution des salaires réels a dépassé 10 pour cent par an depuis 1980 dans les pays africains pour lesquels l'on dispose de données. Parmi les pays qui ont enregistré la plus forte baisse du niveau de vie, on compte l'Ouganda, la Sierra-Leone, le Ghana, la Tanzanie, la Somalie, etc. (Fromont, 1988).

<sup>14</sup> Tous les experts s'accordent à reconnaître qu'en période d'ajustement, les prix des produits alimentaires tendent à augmenter plus vite que ceux des autres biens. Dès lors, les ménages pauvres (qui consacrent plus des deux tiers de leurs revenus à l'achat de nourriture) sont obligés de restreindre en quantité et en qualité leur ration alimentaire, ou de réduire les autres dépenses.

La rareté des données disponibles sur l'évolution des structures familiales nous empêche de mesurer précisément les effets de la crise mais on peut néanmoins se livrer à des observations, plus qualitatives que quantitatives, sur le sens et les mécanismes des évolutions en cours.

## **2. La crise tend à retarder les mariages et à fragiliser les unions**

La tendance déjà ancienne au recul de l'âge au premier mariage paraît avoir été accentuée par la crise, surtout en milieu urbain et pour le sexe féminin. La détérioration générale des conditions de vie, les difficultés croissantes d'accès à l'emploi et aux revenus, qui empêchent de plus en plus les jeunes de réunir de quoi payer les compensations matrimoniales (la dot) et se loger, la perception négative de l'évolution de la situation économique contribuent au report des premiers mariages et donc au prolongement de la cohabitation des jeunes avec leurs parents (Antoine *et al.*, 1995 ; Locoh, 1993 ; ONU, 1988 ; Lesthaeghe *et al.*, 1989).

Par ailleurs, la crise multiplie les divorces et accroît la mobilité conjugale (Locoh, 1993). En accentuant la nécessité pour les ménages de diversifier leurs sources de revenus, elle renforce l'indépendance entre les activités économiques de l'homme et de la femme, ce qui finit par conduire à une plus forte instabilité des unions et à la multiplication des ménages monoparentaux à chefs féminins (Bruce et Lloyd, 1992). À l'effet du mouvement fondamental d'émancipation féminine sur la mobilité conjugale, s'ajoute celui de la détérioration des conditions économiques qui accentue la fragilité des unions. En situation de crise, de plus en plus de charges pèsent sur les femmes qui doivent souvent suppléer un conjoint défaillant face à ses responsabilités familiales. La dé-cohabitation est souvent dans ce cas une étape vers la séparation conjugale.

## **3. De plus en plus de femmes deviennent chefs de ménage**

L'augmentation du nombre des femmes chefs de ménage s'est accélérée au cours des années 1980 et 1990 (Tichit, 1994) ; la crise contraint de plus en plus de femmes à assumer la responsabilité et, au quotidien, les charges du ménage, que ce soit parce que les hommes émigrent à la recherche d'un emploi ou de revenus, ou parce que le mari abandonne le foyer ou que la femme elle-même s'exclut. Le phénomène est plus fréquent en ville qu'à la campagne. Concilier les responsabilités familiales et professionnelles afin d'assurer une subsistance alimentaire convenable et une bonne éducation aux enfants, devient une véritable gageure pour les femmes

chefs de ménage. On comprend dès lors que leurs enfants courent plus de risques d'abandon scolaire, d'entrée précoce sur le marché du travail, de la prostitution et de la délinquance que ceux vivant au sein de ménages biparentaux. Plus encore en situation de crise, "*c'est d'une autonomie chèrement acquise que témoignent les femmes chefs de ménage, dont on voit, au fil des ans, grossir le nombre*" (Locoh, 1988b, p. 59-60).

### *La crise économique remet-elle en question la norme de forte descendance ?*

Comment évolue, face à la crise, l'idéal social de forte descendance qui, traditionnellement prévaut en Afrique ? À s'en tenir à l'argumentation de John Caldwell (1981) ou aux thèses de Esther Boserup (1985) et Ron Lesthaeghe (1989), le coût économique croissant de l'entretien des enfants, et plus précisément les difficultés accrues en période de crise économique à assurer leur alimentation, leur santé et leur scolarité, mais aussi, à terme, la rareté des opportunités d'emploi même pour les diplômés... devraient logiquement déboucher sur une révision à la baisse des descendance désirées<sup>15</sup>. En fait, la fécondité n'a guère baissé en Afrique subsaharienne jusqu'à ces toutes dernières années (Frank et McNicoll, 1987 ; Locoh et Hertrich, 1994). D'après les Nations-Unies, le nombre moyen d'enfants par femme serait passé d'environ 6,6 pour l'Afrique de l'Ouest en 1980-1982 à 6,5 en 1990-1992. Pour expliquer cette persistance de l'idéologie de la famille nombreuse en Afrique, certains auteurs invoquent les possibilités d'allègement de la charge d'élevage des enfants offertes par le biais des réseaux de solidarités familiales et les circuits de placement d'enfants (Guillaume *et al.*, 1991 ; Vignikin, 1992) ; d'autres accusent l'inefficacité des programmes de planification familiale. Les signes de baisse de la fécondité sont aujourd'hui patents (Locoh et Makdessi, 1995). Rien ne prouve cependant que ce soit un effet de la crise. Il s'agit plus probablement de l'amorce du mouvement de transition à long terme, dont la crise n'a sans doute fait qu'accélérer la venue. Quoiqu'il en soit, la baisse de fécondité n'aura probablement, à court terme, que peu d'incidence sur la taille des ménages puisqu'en raison de pressions familiales multiples, nombre de chefs de ménages sont contraints d'accueillir des enfants de leur parentèle. On doit donc s'attendre pour un certain temps encore au maintien des tailles de ménages actuelles puisque les réseaux de support familial, qui font office de sécurité sociale, tendent à être renforcés par la crise (Locoh, 1988).

---

<sup>15</sup> C'est ce que Esther Boserup appelle "*crisis = led transition*".

#### 4. La crise économique réoriente brutalement la circulation des enfants

Avec l'urbanisation rapide et la concentration des infrastructures scolaires et des opportunités d'emplois dans les villes, la circulation des enfants s'est éloignée de son fondement traditionnel au profit d'une logique de confiage de petits ruraux en milieu urbain, visant à leur assurer une meilleure éducation, l'apprentissage d'un métier et plus généralement, l'accès à un emploi salarié (Mahieu, 1993). La crise aidant, les capacités d'accueil des ménages urbains se sont considérablement réduites. En Afrique de l'Ouest, où le système de confiage/accueil des enfants est particulièrement répandu, l'augmentation des coûts d'écolage et de santé due au désengagement de l'État des secteurs sociaux, la crise du logement urbain et la disparition de nombreux emplois salariés ont porté un sérieux préjudice au système de circulation des enfants (Guillaume *et al.*, 1993). À propos d'Abidjan par exemple, ces auteurs écrivent "*l'accueil se fait plus rare, puisque seulement 14 % des enfants y résident en 1993 contre 18 % en 1991*". En ce qui concerne les grandes villes du Bénin, les ELAM de 1990 et 1992 ont montré que la proportion de ménages ayant pris en charge des personnes venant du milieu rural est tombée brutalement de 24,1 % en 1990 à 6,5 % seulement en 1992. Dans le même temps, la circulation des enfants semble désormais privilégier le confiage de jeunes filles aptes à être immédiatement employées au service de la famille d'accueil (Pilon, 1994) ou placées par celle-ci dans des ménages tiers contre un salaire sur lequel la famille d'accueil jouira d'un droit de regard. D'après ces ELAM, il semblerait que 31 % des enfants d'âge scolaire à Cotonou et 39 % à Parakou ne sont pas ceux du chef de ménage où ils vivent, et que 69 % de ces enfants sont des filles. Cette évolution du confiage d'enfants (actuellement plus proche du transfert de main-d'œuvre que d'une pratique de socialisation) est d'autant plus liée à la crise économique qu'elle permet aux ménages d'accueil de concilier, à peu de frais, leurs rôles économique et éducatif tout en souscrivant aux principes d'obligations sociales qui conditionnent les relations familiales. La crise économique a modifié profondément la nature de circulation des enfants en créant notamment un déséquilibre entre l'offre et la demande d'enfants susceptibles d'être accueillis, mais sans pour autant, du moins pour l'instant, en tarir les flux.

Sous l'effet de ces différents phénomènes, la taille moyenne des ménages a jusqu'ici continué d'augmenter en dépit de la crise, et peut-être même à cause de la crise (Locoh, 1994).

Quant aux structures (des ménages), la crise accroît les forces centrifuges qui tendaient déjà à remettre en cause leur caractère étendu, particulièrement dans les villes et les zones d'économie de plantation. Avec la raréfaction des ressources individuelles, et alors que les ménages sont de plus en plus sollicités pour pallier la

défaillance des États, les solidarités familiales (notamment le confiage des enfants et l'accueil des migrants adultes) sont durement mises à l'épreuve. Devenant les "*structures élémentaires de la sécurité*" (Locoh, 1993), et quasiment les seules, les familles africaines touchées par la crise se voient contraintes de restreindre le champ familial des solidarités, des réciprocités (Courade *et al.*, 1994). Sous l'emprise des difficultés, les réticences se font plus fortes à accueillir un enfant confié pour scolarisation par un parent ou un migrant. Au Bénin, par exemple, les données recueillies par les études de suivi des ménages urbains en situation d'ajustement structurel, montrent que les ménages pauvres se rapprochent plus de l'état nucléaire que les ménages jouissant d'un statut socio-économique plus élevé (INSAE, 1993) ; phénomène déjà observé précédemment, mais que la crise accentue certainement.

Cependant, conclure à une sorte de nucléarisation de crise serait hâtif ; la réalité est plus complexe. L'accroissement du nombre de femmes chefs de ménage va de pair avec celui du nombre des familles monoparentales. Par ailleurs, l'augmentation de l'âge au premier mariage, la pénurie et le coût croissants de logements urbains, l'indispensable présence des aides familiales au sein des ménages (surtout dans ceux ayant une femme à leur tête) contribuent à maintenir une composante non biologique appréciable à l'intérieur des ménages et à faire du ménage nucléaire *stricto sensu*, une forme minoritaire d'aménagement résidentiel en Afrique.

En fin de compte, loin de provoquer une rupture nette des tendances observées avant les années 1980, la crise économique tend plutôt à les accentuer. En fait, les systèmes familiaux africains semblent bien être à la croisée de deux mouvements opposés, *la solidarité dans la crise* et *la crise des solidarités*, dont il est encore difficile de dire lequel l'emportera.

## **5. Sida, réfugiés, déplacés : déstructurations et recompositions familiales**

Plus particulièrement, deux phénomènes, l'épidémie de sida et les flux de réfugiés et déplacés qui, de par leur nature affectent plus durement encore les structures familiales africaines, voient leurs effets renforcés dans ce contexte de crise économique.

### **a) Le sida**

En Afrique, l'épidémie de sida prend une dimension particulièrement inquiétante, non seulement en raison de son ampleur et de sa dynamique, mais aussi

à cause du contexte socio-économique dans lequel elle survient, certains auteurs la définissant comme "*une maladie du développement*" (Miller et Carballo, 1989 ; Dozon et Guillaume, 1994). Le sida touche des pays devenus de plus en plus exsangues financièrement, qui ne peuvent faire face aux divers coûts (directs et indirects) occasionnés par l'épidémie, alors que les programmes d'ajustement structurel ont mis à mal (par réduction des dépenses) des systèmes de santé déjà défaillants. Déjà durement touchées par la crise économique (et la récente dévaluation du franc CFA), les familles africaines se voient contraintes d'assumer des dépenses exceptionnelles qui, en d'autres temps auraient été du ressort direct de l'État.

La maladie induit des traitements autrement plus coûteux que ceux des autres pathologies (Ankrah, 1991, p. 972), dont pourtant la plupart "*ont des coûts qui dépassent, et de beaucoup, le revenu mensuel d'une famille africaine*" (Chièze, 1994). Ces coûts pèsent d'autant plus sur les budgets familiaux que l'infection frappe surtout les jeunes adultes, et, signifie une perte de revenus ; le recours à la solidarité familiale étendue et à celle d'autres groupes (amis, co-originares, etc.) n'est pas sans limites. Des choix s'imposent. Ainsi, comme le rapporte Marc Gruesnais, "*eu égard à la situation économique précaire de la majorité des ménages brazzavillois, il peut sembler inutile de dépenser de l'argent pour les soins d'un mort en sursis alors que la survie des vivants est déjà préoccupante*" (Gruesnais, 1993, p. 218) ; le décès survient alors rapidement... Dans le cas de migrants infectés, l'aide de compatriotes ou co-originares s'essouffant, le malade sera contraint de regagner son milieu d'origine, où il ira finir ses jours (Vidal *et al.*, 1994, p. 49).

Le statut familial et économique du malade, voire du séropositif, au sein du ménage induit des comportements qui peuvent affecter la structure familiale. En effet, la dynamique de l'épidémie, conjuguée à la crise économique, fait que les jeunes adultes, à la fois parents et acteurs économiques, sont les plus touchés. D'autres membres du ménage doivent s'occuper du malade, le soigner, si cela est possible et le remplacer dans ses activités productives, ce qui modifie profondément la répartition des tâches au sein du ménage : déscolarisation ou non scolarisation des enfants mis au travail, sollicitation des personnes âgées. On assiste ainsi à une double inversion des flux intergénérationnels : les enfants viennent en soutien de leurs parents (en âge actif), mais surtout, les adultes malades et leurs enfants deviennent tributaires des personnes les plus âgées. Assurément, "*les personnes âgées sont les premières touchées dans leurs fonctions au sein du groupe familial*" ; "*lorsque l'épidémie atteint plusieurs membres d'une même famille, les anciens doivent assumer en dernier recours les soins quotidiens des malades, voire même reprendre une activité lucrative pour subvenir aux besoins de la famille, ou encore prendre en charge l'éducation des enfants*" (CIE, 1991, p. 53).

Comme le rappellent Jean Pierre Dozon et Agnès Guillaume (1994, p. 202), "*en Afrique la présence de nombreux orphelins est bien antérieure à l'arrivée du sida*", et la prise en charge des jeunes enfants par leurs grands-parents n'est pas une

pratique nouvelle. Les spécificités du sida et du contexte économique actuel créent cependant une situation nouvelle. En fonction, d'une part de la taille et de la composition du ménage, d'autre part du statut et du nombre de personnes infectées, il peut s'ensuivre des mouvements au sein de la parenté : placement d'enfants auprès d'autres parents, venue d'autres personnes dans les ménages concernés. Les grands-parents sont les personnes les plus sollicitées (Beer *et al.*, 1988). Ainsi, à des déstructurations familiales font suite des recompositions familiales. Par ailleurs, "*la pression croissante exercée sur les familles, la crise économique, la raréfaction des familles élargies (surtout en milieu urbain) et la crainte que suscite l'infection à VIH sont des facteurs qui jouent largement en défaveur du maintien de ces enfants dans le cercle familial*" (CIE, 1991, p. 61). La traditionnelle solidarité familiale de prise en charge des enfants au sein de la parenté, atteint ses limites. À propos de la situation en Ouganda, Hunter (1990, p. 683) évoque ainsi "*the breakdown of extended family systems, stretched to their limits by the burden of caretaking*<sup>16</sup>". Les conséquences du sida, en terme de déstructuration familiale, sont évidemment moins aiguës quand l'épidémie touche des ménages de grande taille, de type étendu, ce qui reste encore le cas le plus fréquent ; "*il y a fort à parier que dans un contexte familial plus atomisé, la situation serait à maints égards plus dramatique*" (Engelhard et Seck, 1988).

Il arrive cependant que les circonstances poussent des orphelins du sida vers la rue, où ils sont livrés à eux-mêmes comme tous les enfants de la rue : que ce soit par exclusion ou abandon, incapacité de la famille à faire face financièrement, ou absence d'autres solutions (Preble, 1990).

### **b) Les réfugiés et les déplacés**

Selon les dernières estimations du Haut commissariat des Nations Unies aux réfugiés (UNHCR, 1994), l'Afrique compte 7,5 millions de réfugiés sur un total mondial de 23 millions<sup>17</sup>, soit deux fois plus qu'en 1980 et 7,5 fois plus qu'en 1970 (de Renty, 1993). Au cours des deux dernières décennies, presque tous les pays africains ont été touchés, d'une manière ou d'une autre et à des degrés très divers. Les facteurs politiques (conflits armés, surtout internes ; répression ; tensions ethniques ; etc.), écologiques et économiques se conjuguent souvent, de manière complexe et très variable. De plus "*le problème des réfugiés se pose en Afrique sous sa forme la plus aiguë*" (Adepoju, 1989). Car il touche des pays déjà pauvres (au départ comme à l'arrivée), dont la situation s'est en outre fortement aggravée du fait de la crise économique. Comme le note le HCR (1993, p. 15), "*parmi les causes directement liées aux problèmes des réfugiés, les tensions économiques constituent*

<sup>16</sup> "La rupture du système de la famille étendue, atteint ses limites en raison du fardeau de la prise en charge".

<sup>17</sup> Il s'agit des "*refugees and others of concern to UNHCR*", auxquels il faut ajouter 26 millions de personnes déplacées (à savoir à l'intérieur des pays) dans le monde.

*certainement un facteur décisif, [même si] le lien n'est pas aussi direct qu'on pourrait le penser".* Déjà très forte en temps normal, ces tensions s'avèrent littéralement explosives avec la crise.

La fuite des individus menacés entraîne des déstructurations familiales brutales. En dépit de la modestie des statistiques sur les caractéristiques des réfugiés, *"il est évident que ce sont les femmes et les enfants qui prédominent dans les établissements de réfugiés, les camps et les centres de transit"* (Khasiani, 1989, p. 270). En cas de conflits armés, femmes et enfants fuient les zones de combat ou d'insécurité, alors que les hommes adultes restent pour se battre, ou bien ont été fait prisonniers, ou encore sont morts. Durant la fuite ou dans les camps, *"les familles réfugiées ne sont pas toujours capables de prendre en charge les personnes âgées, infirmes ou simplement faibles. Elles n'ont souvent d'autre choix que de les abandonner"* (HCR, 1994, p. 5).

Les réfugiés *"doivent reconstituer la cellule familiale dans un environnement étranger"*, alors que *"les rôles respectifs des hommes et des femmes (...) sont perturbés au point que les familles sont menacées de dysfonctionnement"* (HCR, 1994, p. 30). Ainsi, parmi des réfugiés somaliens, a-t-il été observé un accroissement des abandons conjugaux du fait des hommes : *"beaucoup partent chercher du travail ailleurs en Afrique, en laissant leur famille derrière eux. Cela est particulièrement courant dans les pays de premier asile qui ne sont même pas en mesure de fournir assez de travail à leurs propres ressortissants"* (HCR, 1994, p. 30). Partant seules ou avec leurs enfants, les femmes réfugiées se retrouvent de fait chefs de ménage dans de très fortes proportions, et confrontées à des conditions économiques particulièrement difficiles (de Renty, 1993).

## Conclusion

Après le choc de la colonisation, l'histoire contemporaine des sociétés africaines a été marquée par la création d'États-nation et par des logiques de développement censées leur donner accès à la modernité (dans son acception occidentale). La baisse de la fécondité devait répondre à celle de la mortalité, la polygamie disparaître, la famille restreinte l'emporter, etc. Des évolutions notables sont intervenues, remettant effectivement en question les logiques et structures familiales "traditionnelles" (raréfaction des grandes unités domestiques en milieu rural, autonomisation des groupes domestiques et émergence de l'individu). Mais la nucléarisation des familles africaines ne l'a pas emporté : la polygamie s'est maintenue ; la circulation des enfants s'est intensifiée ; les ménages urbains ont accueilli des migrants ruraux ; de nouvelles compositions familiales ont émergé ; les structures monoparentales se sont multipliées, notamment du fait de la proportion

croissante de femmes chef de ménage ; etc. Et, finalement, la taille moyenne des ménages a plutôt augmenté.

La crise économique des années 1980 et les programmes d'ajustement structurel conçus pour la juguler, loin de rompre ces tendances, les ont plutôt accentuées. Le mariage se fait plus tardif ; les unions deviennent de plus en plus fragiles, surtout en milieu urbain, où la polygamie prend des formes nouvelles, plus cachées ; l'accès de plus en plus difficile au logement dans les villes contribue à maintenir des arrangements résidentiels dépassant largement la famille nucléaire ; la rareté des opportunités de travail et la précarité croissante de l'emploi émoussent les pratiques de solidarité familiale (en particulier l'accueil des membres de la parentèle et l'envoi de subsides aux familles) et renforcent les stratégies de repli sur des champs familiaux plus restreints ainsi que le recours à de nouveaux réseaux sociaux (religieux, professionnels, etc.).

En somme, la crise économique, a intensifié les forces centrifuges qui affectent la dynamique des systèmes familiaux africains mais n'a pas pour autant nucléarisé les ménages. Au contraire, les structures familiales tendent à se diversifier et à se recomposer.

L'épidémie de sida et le phénomène des réfugiés et déplacés constituent deux autres facteurs qui agissent encore plus brutalement sur les structures familiales. Si les mécanismes de déstructuration peuvent être décrits, il reste extrêmement difficile d'en mesurer les conséquences à plus long terme ; l'ampleur de ces deux phénomènes laisse cependant penser que les effets seront durables. L'une et l'autre entraînent des recompositions familiales et réactivent des pratiques de solidarité (notamment, la prise en charge des enfants), mais que la persistance de la crise économique risquerait de rendre ces changements de plus en plus difficiles.

Ce tableau reste largement impressionniste faute d'être étayé par des données adéquates, comparables et suffisamment nombreuses. Alors que le caractère central de la famille dans la vie des sociétés africaines est reconnu et souligné en ces temps de crise, il est paradoxal que leur connaissance scientifique demeure si parcellaire. Afin de comprendre les changements en cours, il est important de mieux connaître les situations passées. En cela, l'approche historique est essentielle mais fait cruellement défaut ; un gros effort de recherche devrait être entrepris en ce sens. Enfin, si dans le sillage de la crise et de l'ajustement structurel, l'intérêt porté aux ménages vulnérables est socialement justifié, il convient de veiller à éviter le piège d'une recherche de l'accompagnement ou de l'urgence qui ne s'ouvrirait pas à des perspectives plus larges.

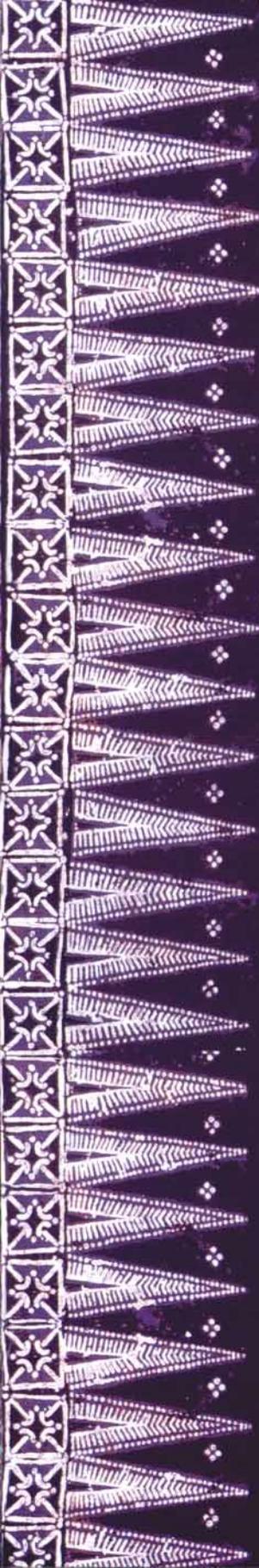
## Références bibliographiques

- ADEPOJU Aderanti, 1989. – "Les conséquences des mouvements de réfugiés sur les pays d'accueil en Afrique", in : APPEYARD Reginald (éd.), *"L'incidence des migrations internationales sur les pays en développement"*, p. 251-268. – Paris, OCDE, 459 p.
- AGOUNKÉ Emma et PILON Marc, 1995. – "Quelques aspects de l'insertion urbaine des femmes moba-gurma migrantes à Lomé", in : ANTOINE Philippe et DIOP Abdoulaye Bara (éds.), *La ville à guichets fermés*, p. 124-213. – Dakar/Paris, IFAN/ORSTOM, 360 p.
- AINSWORTH Martha, 1990. – *Economic aspects of child fostering in Côte d'Ivoire*. – New York, Banque mondiale, 43 p. (Living Standard Measurement Study, Working Paper n° 92)
- ANKRAH E. Maxine, 1991. – "AIDS and the social side of health", *Social Science and Medicine*, vol. 32, n° 9, p. 967-980.
- ANTOINE Philippe, DJIRÉ Mamadou et LAPLANTE Benoît, 1995. – "Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar", *Population*, janvier-février, vol. 50, n° 1, p. 95-118.
- ANTOINE Philippe et GUILLAUME Agnès, 1986. – "Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés", in : *"Les familles d'aujourd'hui"*, p. 289-297. – Paris, AIDELF, 600 p. (Colloque n° 2).
- ANTOINE Philippe et NANITELAMIO Jeanne, 1990. – "Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique", *Genus*, vol. XLVI, n° 3-4, p. 17-29.
- BEER C., ROSE A. et TOUT K., 1988. – "The grandmother's burden", in : Alan FLEMING et al. (éd.), *"The Global Impact of Aids"*, p. 171-174. – New York, Alan R. Liss, 427 p.
- BOSERUP Esther, 1985. – "Economic and demographic interrelationships in sub-Saharan Africa", *Population and Development Review*, vol. 11, n° 3, p. 383-397.
- BRUCE Judith et LLOYD Cynthia, 1992. – *Finding the Ties that Bind : Beyond Headship and Household*. – New York, The Population Council, 37 p. (Working Papers n° 41).
- BURCH Thomas K., 1979. – "Household and Family : a bibliographic essay", *Population Index*, vol. 45, n° 2, p. 173-196.
- CALDWELL John, 1982. – *Theory of fertility decline*. – Londres, Academic Press, 386 p.
- CHIÈZE François, 1994. – "Aspetcs bio-médicaux du sida en Afrique" ; in : VALLIN Jacques (dir.), *Populations africaines et sida*, p. 17-62. – Paris, La Découverte/CEPED, 223 p. (Coll. Recherche).
- CIE (Centre international pour l'enfance), 1991. – *Devenir socio-économique des enfants et familles touchés par l'infection à VIH/SIDA dans les pays en développement. Étude multicentrique*. – Paris, CIE, 101 p.
- CLIGNET Rémi, 1970. – *Many Wives, Many Powers : Authority and Power in Polygynous Families*". – Evanston, Northwestern University Press, XIX p. + 380 p.
- COURADE Georges et al., 1994. – *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*. – Paris, Karthala, 406 p.
- DOZON Jean-Pierre, 1986. – "En Afrique, la famille à la croisée des chemins", in : *Histoire de la famille*, vol. 2, p. 301-338. – Paris, Armand Colin, 736 p.

- DOZON Jean-Pierre et GUILLAUME Agnès, 1994. – "Contexte, conséquences socio-économiques et coûts du sida", in : VALLIN Jacques (dir.), *Populations africaines et sida*, p. 179-223. – Paris, La Découverte/CEPED, 223 p. (Coll. Recherche).
- ELOUNDOU-ENYÉGUÉ Parfait-Martial, 1992. – *Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ?*. – Paris, CEPED, 40 p. (Les Dossiers du CEPED, n° 22).
- ENGELHARD Philippe et SECK Moussa, 1988. – *SIDA : Forces et fragilités des sociétés africaines ; réflexions méthodologiques sur la prévention*. – Dakar, ENDA, 26 p.
- FARGUES Philippe, 1988. – *La démographie du mariage arabo-musulman : tradition et changement*. – Paris, INED, p. 59-73 (Communication au séminaire de l'UIESP sur "La nuptialité en Afrique au sud du sahara : changements en cours et impact sur la fécondité", Saint-Lambert-des-Bois, 14-17 novembre 1988).
- FRANK Odile, 1990. – *The childbearing family in Sub-Saharan Africa : structure, fertility, and the future*. – Washington DC, ICRW/The Population Council, 30 p. (Communication au séminaire sur "The determinants and consequences of female headed household").
- FRANK Odile et MCNICOLL Geoffrey, 1987. – "An Interpretation of Fertility and Population Policy in Kenya", *Population and Development Review*, vol. 13, n° 2, p. 209-244.
- FROMONT Michel, 1988. – "Les pauvres font les frais de l'ajustement structurel", *Le Courrier* n° 111, septembre-octobre, p. 94-95.
- GARENNE Michel, 1981. – *La taille des ménages en Afrique tropicale*. – Paris, ORSTOM, 43 p. (Document de travail n° 12).
- GRUESNAIS Marc-Éric, 1993. – "Dire ou ne pas dire. Enjeux de l'annonce de la séropositivité à Brazzaville (Congo)", in : GIDIS-CI (éd.), *Les sciences sociales face au sida, cas africains autour de l'exemple ivoirien*, p. 163-172. – Abidjan/Paris, ORSTOM, 2<sup>e</sup> éd. (Actes de l'Atelier de Bingerville, 15 au 17 mars 1993).
- GUILLAUME Agnès et al., 1993. – *La circulation des enfants en Côte-d'Ivoire : solidarité familiale et redistribution de la main-d'œuvre*. – Abidjan, ORSTOM, p. 11-22 (Communication au colloque du GIDIS-CI).
- HCR, 1993. – *Les réfugiés dans le monde*. – Paris, La Découverte, 191 p.
- HCR, 1994. – "Focus : année internationale de la famille", *Réfugiés*, vol. 95, n° 1, 30 p.
- INSAE, 1993. – *Suivi des caractéristiques et comportements des ménages et des groupes vulnérables en situation d'ajustement structurel, 1990-92*. – Cotonou, INSEA, 70 p. (Vol.1, ELAM II).
- ISIUGO-ABANIHE Uche, 1985. – "Child fosterage in West-Africa", *Population and development review*, vol. 11, n° 1, p. 53-73.
- KAUFMANN Georgia, LESTHAEGHE Ronald et MEEKERS Dominique, 1988. – "Les caractéristiques et tendances du mariage", in : TABUTIN Dominique (éd.), *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, p. 217-248. – Paris, L'Harmattan, 551 p.
- LACOMBE Bernard, 1986. – "Les rapports de couple en milieu urbain africain", in : AIDELF, *Les familles d'aujourd'hui*, p. 285-288. – Paris, AIDELF/INED/PUF, 600 p.
- LACOMBE Bernard et LAMY Marie-Josée, 1989. – "Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 25, n° 3, p. 407-414.
- LESTHAEGHE Ronald, KAUFMANN Georgia et MEEKERS Dominique, 1989. – "The nuptiality regimes Sub-Saharan Africa", in : LESTHAEGHE Ronald (éd.), *Reproduction and social organization in Sub-Saharan Africa*, p. 238-337. – Berkeley, University of California Press, p. XI-556 p.

- LOCOH Thérèse, 1988a. – "L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages", in : *Congrès Africain de Population, Dakar, 1988*, vol. 2, p. 5.2.17-41. – Liège, UIESP, 1038 p.
- LOCOH Thérèse, 1988b. – "L'évolution de la famille en Afrique", in : Étienne VAN DE WALLE (éd.), *L'état de la démographie africaine*, p. 45-66. – Liège, UIESP, 155 p.
- LOCOH Thérèse, 1990. – *Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé*. – Lomé, Unité de Recherche Démographique, de l'Université du Bénin, p. 5-33. (Études Togolaises de Population, n°15).
- LOCOH Thérèse, 1993. – "Les familles africaines face à la crise", *Afrique Contemporaine*, n° 166, p. 3-14.
- LOCOH Thérèse, 1994. – *Familles africaines, population et qualité de la vie*. – Paris, CEPED, 48 p. (Les Dossiers du CEPED, n° 31).
- MAHIEU François-Régis, 1993. – "L'opposition villes-campagnes est-elle fatale ?", *Afrique Contemporaine*, n° spécial, 4<sup>e</sup> trimestre, p. 108-121.
- MARCHAL Jean-Yves, 1987. – "En Afrique des savanes, le fractionnement des unités d'exploitation rurales ou le chacun pour soi : l'exemple des Moose du Burkina Faso", *Cahiers des Sciences Humaines de l'ORSTOM*, vol. 23, n° 3/4, p. 445-454.
- MILLER Norman et CARBALLO Manuel, 1989. – "Aids : a Disease of Development ?", *Aids and Society*, vol. 1, n° 1.
- MURDOCK, Georges-Peter, 1967. – "Ethnographic Atlas : a summary", *Ethnology*, vol. VI, n° 2, p. 109-236.
- NATIONS UNIES, 1988. – *First Marriage : Patterns and Determinants*. – New York, DIESA, VI p. + 110 p.
- NATIONS UNIES, 1994. – *Les femmes dans le monde, 1970-1990. Des chiffres et des idées*. – New York, ONU, XIV p. + 122 p.
- ONO-OSAKI Keiko, 1991. – "Female headed households in developing countries : by choice or by circumstances ?" in : *Proceedings of the Demographic and Health Surveys World Conference, August 5-7, 1991*, vol.III, p. 1603-1621. – Columbia, 2185 p.
- OPPONG Christine, 1988. – "Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses", in : TABUTIN Dominique (éd.), *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, p. 421-440. – Paris, L'Harmattan, 551 p.
- OPPONG Christine, 1992. – "Traditionnal Family System in Rural Settings in Africa", in : Elsa BERQUO et Peter XENOS (éds.), *Family systems and cultural change*, p. 69-86. – Oxford, Clarendon Press/UIESP, XIII p. + 222 p.
- PAGE Hilary J., 1989. – "Child-rearing versus child-bearing : co-residence of mother and child in sub-saharan Africa", in : LESTAEGHE Ronald (éd.), *Reproduction and social organization in Africa*, p. 401-441. – Berkeley, University of California Press, XI p. + 556 p.
- PILON Marc, 1991. – "Scolarisation et stratégies familiales : possibilités d'analyse des données d'enquêtes démographiques (illustration auprès des Moba-Gurma du Nord-Togo)", in : LIVENAIS Patrick et VAUGELADE Jacques (éds.), *Éducation, changements sociaux et développement*, p. 79-92. – Paris, ORSTOM, 237 p. (Coll. Colloques et Séminaires).
- PILON Marc, 1994. – *Les femmes chefs de ménage en Afrique : contribution à un état des connaissances*. – Paris, ORSTOM, 20 p. (Communication au colloque "Au Nord et au Sud, les femmes du tiers-monde face à la monoparentalité", 28-30 novembre 1994).
- PILON Marc, 1995. – "Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6-14 ans au Togo en 1981 : apports et limites des données censitaires", *Cahiers des Sciences Humaines, ORSTOM*, vol. 31, n° 3, p. 697-718.

- PISON Gilles, 1986. – "La démographie de la polygamie", *Population*, vol. 41, n° 1, p. 93-122.
- DE RENTY Patricia, 1993. – *Pour une démographie des réfugiés de la corne de l'Afrique*. – Paris, Institut de Démographie, Université de Paris I, 123 p. (Mémoire de DEA).
- ROSENHOUSE Sandra, 1989. – *Identifying the poor : is "headship" a useful concept ?*. – Washington DC, Banque mondiale, 50 p. (Living Standards Measurement Study, Working paper n° 58).
- SALA DIAKANDA Mpembele Daniel, 1988. – "Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse", in : *Congrès Africain de Population, Dakar 1988*, vol. 2, p. 5.2.1-5.2.16. – Liège, UIESP, p.1038.
- SILK Jean-Baptiste, 1987. – Adoption and Fosterage, in : "Human Societies : adaptations or enigmas ?", *Cultural Anthropology*, vol. 2, n° 1, p. 39-49.
- TABUTIN Dominique et BARTIAUX Françoise, 1986. – "Structures familiales et structures sociales dans le tiers-monde", in : AIDELF, *Les familles d'aujourd'hui*, p. 231-243. – Paris, AIDELF, 600 p. (Colloque de Genève, 17-20 septembre 1984).
- TICHIT Christine, 1994. – *La montée des femmes chefs de ménage en Afrique au Sud du Sahara : examen à partir des données publiées sur les ménages*. – Paris, EHESS, 73 p. + annexes. (Mémoire de DEA).
- UNHCR, 1994. – "UNHCR at a glance", *UNHCR Public Information*, 10 novembre 1994, 2 p.
- VIDAL Laurent, NGUESSAN Bi Tah, BLIBOLO Auguste-Didier, 1994. – *Coûts du sida et prise en charge de la séropositivité : aspects anthropologiques et économiques de la maladie à Abidjan (Côte d'Ivoire)*. – Abidjan, ORSTOM, 59 p. (Rapport multigr.).
- VIGNIKIN Kokou Émilien, 1992. – *Dynamique des systèmes de production agricole et ajustement socio-démographique des ménages : le cas des agriculteurs éwé du Sud-Togo*. – Montréal, Université de Montréal, 345 p. (Thèse de doctorat en démographie).
- VIMARD Patrice, 1987. – *Structure des ménages en pays Baoulé*. – Abidjan, ENSEA/ORSTOM, 40 p. (Études et Recherches n° 14).
- VIMARD Patrice, 1993. – "Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest", *Revue Tiers Monde*, tome XXXIV, n° 133, janvier 1993, p. 90-115.
- VIMARD Patrice et GUILLAUME Agnès, 1991. – "Mobilités familiales et spatiales des enfants en Côte d'Ivoire", in : André QUESNEL et Patrice VIMARD (éds.), *Migrations, changements sociaux et développement*, p. 243-260. – Paris, ORSTOM, 388 p. (Coll. Colloques et Séminaires).



Les Études du Ceped n° 13

Sous la direction de  
Jean COUSSY et Jacques VALLIN

# CRISE ET POPULATION EN AFRIQUE

Crises économiques, politiques d'ajustement  
et dynamiques démographiques



CEPED

Centre français sur la population et le développement  
(EHESS - INED - INSEE - ORSTOM - Université Paris VI)

1996